

Le journal du COREM

SOMMAIRE DU N° 0

Éditorial	P 2
Pourquoi créer un nouveau mouvement et rassemblement des médiateurs	P 3
Pourquoi cette pauvreté conceptuelle et quelle en est la conséquence?	P6
Questions d'actualités	P 7
Compte rendu de la réunion du 2 mars 2011	P8
Les adhérents du COREM à ce jour	P 12

ÉDITORIAL

Le COREM se propose de porter une certaine idée de la médiation.

Une certaine idée de la médiation ne signifie pas s'arc-bouter sur des certitudes et les promouvoir contre vents et marées (même si notre siège social est en Charente Maritime!) Il s'agirait plutôt de maintenir vivant le questionnement, tant autour des discours que des pratiques de médiation.

C'est la raison pour laquelle nous avons décidé d'élaborer une publication mensuelle, publication qui fera également lien entre nous!

Les textes de ce journal seront proposés par les adhérents et témoigneront de l'inscription de notre collectif dans l'actualité ou du choix de l'approfondissement d'une question par l'un d'entre nous. Ainsi nous diffuserons les textes des interventions, les prises de positions, de membre du COREM dans différentes instances. Ces interventions pourront soit représenter le point de vu du signataire soit être faites au nom du COREM (et donc faire suite à une réflexion commune et être validées par le collectif)

Marie ROUSSEAU

Pourquoi créer un nouveau mouvement et rassemblement de médiateurs ?

Par Claire Denis

La médiation reste une notion floue et « valise », dirons certains, en même temps qu'elle recherche l'institutionnalisation. Cette pratique d'entre deux se fonde sur des référentiels multiples sans qu'ils soient aujourd'hui clairement énoncés. Ce sentiment, je l'éprouve à chaque fois, lorsque je réponds à la sollicitation de personnes en formation ou que j'interviens pour la première fois dans des groupes d'analyse des pratiques. Je l'ai aussi perçu dans les rassemblements de médiateurs dont la visée reste la promotion et l'institutionnalisation de la médiation et de la profession de médiateur.

En effet, il y aurait comme un consensus général à ne pas clarifier les différences de pratiques et d'étayages théoriques. A quelles fins ? J'émettrai ici plusieurs hypothèses : la pratique des médiateurs est encore jeune et ces derniers sont en quête de reconnaissance et de place parmi les autres professions, plus installées socialement. En deuxième lieu, la médiation serait perçue avant tout comme une pratique, ce qui conduirait très vite à proposer aux médiateurs en formation et en activité, l'acquisition et l'application de techniques (la médiation étant présentée parfois comme réduite à un « outil ») ; Ces techniques apprises et modélisées pourraient ainsi détourner les praticiens (en formation et en exercice) de devoir penser eux même pour s'appuyer, dans un mouvement engagé et créateur, sur le cadre éthique, comme « préoccupation, aiguillon, effort et non comme prétention » et sur des références théoriques clarifiées. Enfin (et je peux assumer d'être taxée « d'anti Anglo-saxonne et anti néo-libérale primaire » pour le propos que je vais tenir), il y aurait comme un mouvement irrésistible de la société libérale (avec l'admiration et l'attrance portée à ce qui vient d'outre-atlantique) qui charrierait dans ses valises la médiation en France comme nouvel outil d'exercice de pouvoir subtil (nous travaillons pour votre bien ! soyez modernes !), voire manipulateur, outil de normalisation et d'imprégnation culturelle ...comme une façon de faire taire le conflit, le mal-aise/être en donnant la parole, d'entraver les mouvements de résistance en donnant toute la place aux besoins et intérêts individuels.

Alors le COREM ?

L'idée est de clarifier les différentes représentations approches, positions, notions de la médiation, et d'approfondir une pensée de la médiation à partir de nos textes fondateurs (livret pratique éthique APMF, texte du groupe de recherche), de s'engager également dans la recherche clinique. Le travail du COREM pourra ainsi participer, nous l'espérons, à enrichir l'univers de référence des médiateurs praticiens, afin que nous puissions mieux comprendre comment et à partir de quoi nous pensons les processus dans lesquels nous sommes engagés, selon quelles logiques, quelles visées nous conduisons nos actions. En d'autres mots, il s'agira de relier la réflexion théorique avec l'expérience de terrain, d'élaborer un travail de pensée collectivement, en rapport avec une pratique effective (la réflexion théorique n'est pas une construction purement intellectuelle).

La volonté du COREM est également de garder une indépendance de pensée, de parole et d'action qui nous paraît souvent entravée lorsque les collectifs de médiateurs recherchent l'institutionnalisation et la reconnaissance à tout prix.

Vous noterez que les textes de référence du COREM¹ sont tournés vers l'éthique, la pratique éthique comme référence première, repère, aiguillon, or les mots « indépendance, confidentialité, neutralité, impartialité » font repère pour les médiateurs mais ils sont souvent interprétés de façon différente (au niveau méthodologique également les termes de cadre et processus n'ont pas le même sens pour tous les médiateurs); Ces mots qui nous soutiennent et nous qualifient sont revendiqués dans la plupart des mouvements de médiateurs ...mais la difficulté demeure la mise en acte qui passe

¹ Vous pouvez demander ce texte en vous adressant au siège social du COREM 5 rue du général Lapasset – 17340 Chatellillon plage. ou par courriel à corem.mediation@yahoo.fr

inévitablement par la réflexion de chacun dans la situation singulière rencontrée. Pour que ces mots ne soient pas de seules bonnes intentions, pour que les potentialités éthiques du dispositif de médiation soient effectives, il faut en penser le sens dans la singularité de la situation rencontrée.

Certes il existe toujours un écart entre ce que nous voulons faire et ce que nous faisons dans l'action, et là se loge la réflexion éthique, mais parfois le décalage est tel qu'il heurte! Le médiateur indépendant va accepter que le Juge lui dicte la méthode qu'il doit employer (« le médiateur recevra les enfants »; « une rencontre sera organisée entre le père et son enfant »...), « le médiateur ne Juge pas » et peut se retrouver arbitre (dans le même annuaire national des médiateurs), le médiateur demande aux personnes de mutualiser les informations qu'elles possèdent et va garder secret des éléments recueillis dans des entretiens individuels....

Enfin , une valeur apparaît, de plus en plus, séparer les mouvements de médiateurs : la question de la neutralité (qui brille par sa présence ou son absence dans les textes)....

Une notion essentielle car elle touche à ce que le sujet qui prend la place de médiateur cherche à résoudre pour tenir dans une place marquée par la neutralité. Autrement dit, l'exigence de connaissance de soi est liée à l'exigence de neutralité ; elle est aussi en lien avec le savoir du médiateur, la revendication de ce dernier d'être « spécialiste » ou non de la question qui préoccupe les personnes.

Comme je l'ai développé lors du colloque de l'ANM (2009), le cadre de la médiation se veut démocratique : la voix de l'un vaut la voix de l'autre , il y a une place pour chacun, il y a une liberté d'être là ; il y a des règles communes, il y a du débat possible et des décisions éventuelles qui demandent un accord de tous. Comme en démocratie, une médiation nécessite des personnes un engagement dans la parole et le débat : exprimer son opinion et respecter l'expression des autres opinions, s'écouter, chercher le sens de ce que l'on vit en commun. Et la figure du médiateur, garant de l'égalité des places, de la confidentialité qui protège ce qui est privé de ce qui est public et intime ; celui là même qui s'efforce de soutenir plusieurs points de vue, plusieurs sujets, de neutraliser son propre projet et de résister aux pressions externes et internes participe des garanties du dispositif démocratique. Alors, oui, le programme pour la médiation est donc aussi risqué et difficile que l'exercice de la démocratie car une médiation accueille des rapports de force jusqu'à vouloir détruire et éliminer l'autre ; elle accueille de la violence, des inégalités ; elle reçoit des injonctions des institutions et des lieux de pouvoir. Et il faut sans doute toute la conviction profonde des médiateurs pour que l'expérience d'une rencontre dans un tel cadre soit de nature à déclencher des processus de non violence, de liberté, d'égalité, de nouvelles solidarités-fraternités, d'indépendance, d'autonomie pourquoi pas de résistance, ferments de démocratie.

Et comme en toute choses, il est indispensable de penser les dérives possibles comme, par exemple, la dictature de la majorité, qui pourrait chercher à écarter les minorités (N'oublions pas que la démocratie athénienne laissait par exemple les femmes et les esclaves sans voix). La médiation pourrait ainsi être utilisée à « encadrer les masses »² (comme l'a écrit Jacques Elul), à « encadrer subtilement les familles » jusqu'à les « normer ». Un exemples peut illustrer mon propos : il y eut une vague d'ordonnances de médiations familiales qui ont suivi la mise en œuvre, par la loi, de la résidence alternée comme référence. Nombre de médiateurs familiaux se sont vus mis au défi de devoir accompagner une actualisation de cette résidence, décidée, au préalable, par le Juge. Cet accompagnement se faisait parfois contre l'avis d'une des personnes, ce qui amenait les médiateurs familiaux à craindre de se déporter de leur place nourrie d'impartialité et de neutralité.

Par ailleurs, La médiation peut être instrumentalisée à d'autres fins que celles qui la fondent. Elle peut concourir à ébranler l'édifice juridique Français au profit d'une justice calquée sur le modèle du tout négociatoire jusqu'à envisager le glissement du médiateur en arbitre (je me réfère là à plusieurs textes : la commission Léonetti où le médiateur est dit arbitrer les conflits p 97,102 ; l'annuaire de la fédération nationale des centres de médiation de médiation p 8).Une façon de pratiquer la médiation pourrait aussi vouloir instiller un type de culture, alors que pour moi la médiation s'inscrit dans la

² l'illusion politique Jacques Elul 1977

culture au sein de laquelle elle s'exerce, car elle implique une façon de se parler, de partager des valeurs, de voir le monde(Je suis troublée à nouveau, de voir citer les expériences vieilles de 10 ans au Canada , dans le rapport Léonetti, alors qu'en France nous avons des expériences remarquables de plus de 20 ans d'âge). La médiation pourrait également être une voie de passage au système politique, rejetant dans le domaine privé, sur la responsabilité du seul individu (celui de la « *fatigue d'être soi* »selon Alain Ehrenberg-) le conflit et la violence et « *l'invention de soi* »¹ ou encore elle pourrait être « *une roue de secours d'une société inégalitaire et injuste ; un pansement que le pouvoir concéderait au citoyen afin que leurs plaintes soient moins audibles* »². Car, notons le, aujourd'hui le pouvoir envoie facilement un médiateur éteindre le feu qu'il a participé à allumer... Ainsi la médiation pourrait être éventuellement une scène de la résignation, annihilant la dynamique vivante qui est celle du conflit (Hannah Arendt : « *c'est le propre d'une pensée totalitaire de concevoir la fin des conflits* »)

L'exercice de la démocratie requiert une séparation des pouvoirs et des espaces ainsi que l'émergence possible de contre pouvoirs. Ainsi toute confusion des espaces de régulation des effets du conflit (« la médiation comme justice douce » par exemple) nous semble dommageable pour la médiation. Comme le fait de confondre médiation, négociation, arbitrage, justice, conciliation, guidance parentale et éducative, psychothérapie, ou de penser qu'un médiateur peut être tout à la fois avocat, travailleur social. Enfin, toute captation de la médiation par une profession (Juge, avocats , travailleurs sociaux) est de nature à appauvrir le métier car l'une des qualités et richesses de cette profession est d'être pluridisciplinaire, de regrouper des professionnels de divers horizons qui convergent vers elle, de compter des hommes et des femmes, des personnes de tous âges...

C'est ainsi que nous souhaitons le COREM...

¹La Fatigue d'être soi – dépression et société, Odile Jacob, Paris, 1998 (rééd. Poches Odile Jacob), La Société du malaise, Odile Jacob, Paris, 2010

²Philippe Corcuff ; livre collectif : Médiation familiale, pratiques et approches théoriques ?, sous la direction de Claire Denis, chez chroniques sociales, 2010

Pourquoi cette pauvreté conceptuelle et quelle en est la conséquence ?

Par Bernard CORTOT

Processus (dont le sens a été galvaudé), soutien à la parentalité (de processus de construction psychique on en a fait un remake de l'aide éducative), démarche éthique (qui vient remplacer la morale surannée) et pour faire tendance : *en référence à l'altérité* (on ne sait trop comment). Les expressions fleurent bon la citoyenneté... n'y manque que la vertu devenue ringarde alors que les encyclopédistes *des lumières* y voyaient l'œuvre libre des citoyens : c'était suggérer que la valeur d'un acte ne tient pas à son contenu mais à sa forme, ***non à son résultat mais à son intention***.

« En médiation » ces expressions ne tiennent pas lieu d'étayage théorique, elles ne sont que des slogans qui servent avant tout à masquer la pauvreté conceptuelle d'une démarche que quelques pionniers imaginaient novatrice : une tentative de reprendre autrement la question sociale pour la joindre à la question républicaine comme Louis BLANC en février 1848 le suggérait. Dans les faits, faute d'appuyer sa pratique sur des bases théoriques qui lui servirait de repère, le praticien de la médiation va, au gré du contexte d'intervention, faire référence à l'idéologie de la bonne intention : *l'intérêt supérieur de l'enfant* (en médiation familiale) ou rechercher la solution attendue par le magistrat : *le bon accord*... Quid du lien dans tout cela et en quoi une « bonne intention » serait elle légitime et servirait de rempart à la neutralité ?

Formation en 5 jours (comme s'il s'agissait de savoir à ingurgiter), formation par le net (faut faire tendance)... On ne compte plus les propositions visant à faire de la médiation LA PRATIQUE du XXI^{ème} siècle dont l'apprentissage est rapide (siècle oblige), et lucrative pour le formateur ! Avec la médiation on a redécouvert le Graal.

Aujourd'hui il n'y a malheureusement que peu à apprendre, la médiation se définit surtout comme une pratique bien peu différente (dans sa méthodologie) de la conciliation avec laquelle elle est souvent confondue, au point qu'il n'est pas rare d'entendre :

"Face au conflit qui dégénère, le gouvernement a décidé de nommer un médiateur chargé de trouver les solutions pour sortir d'une situation bloquée..."

➡ La fonction de ces slogans « théorie »

L'absence de références conceptuelles travaillées va malheureusement faciliter la récupération/instrumentalisation par des institutions qui, en dépit d'un discours trompeur, ne sont pas favorables à accepter l'idée que les citoyens pourraient décider eux-mêmes de ce qui les concerne. Cette perte de pouvoir, qui paradoxalement confère au médiateur son autorité, combien de décideurs sont ils prêts à l'accepter ? Pour étayer mon propos je vous livre ci-dessous un mail adressé à une association du nord de la France par un magistrat courroucé qui souhaitait que la médiation s'inscrive dans le temps de la procédure (mail non corrigé) :

Je souhaiterais connaître les dates précises des interventions et leurs durées. Également, je souhaiterais obtenir le coût de cette médiation J'attire votre attention que je ne souhaite pas de délais trop longs entre les rendez-vous. Dans l'attente de vous lire H. S Juge aux affaires familiales

N'est-il pas temps de réfléchir aux concepts qui organisent notre activité pour mieux l'asseoir dans le champ des pratiques d'intervention en situation de conflit et mettre ainsi un terme aux tentatives d'instrumentalisation qui la dénaturent ?

Points de vue sur des questions d'actualité...

Dans cette rubrique nous souhaitons ouvrir ou prolonger des échanges, débats, réflexions, approfondissements autour de l'actualité de la médiation.

"Développer la médiation dans le cadre de l'Union Européenne". 29 novembre 2010

"La définition de la médiation, donnée par le conseil d'état est celle de la négociation avec négociateur. la médiation est d'ailleurs distinguée de l'arbitrage, de la conciliation et de la transaction mais ne l'est pas de la négociation. La confidentialité, requise par le conseil d'état est demandée "afin de permettre une négociation efficace". Par ailleurs le médiateur a pour qualité requise l'efficacité. Il est de plus, inquiétant de noter que les références du conseil d'état sont toutes puisées dans le milieu juridique de la médiation, jusqu'à citer des organismes de formation susceptibles de former des médiateurs.

Compte rendu de la réunion du 2 mars 2011

Après un tour de table pour se présenter les uns aux autres, le Corem décide que nous nous rencontrons aujourd'hui dans le cadre de la première réunion du collectif.

Étaient présents :

- Jean-Yves Koulikoff, médiateur familial, Service de médiation familiale UDAF/ADSE, Tours 37
- Yannick Denoual de Lille
- Guylaine Beyna, médiatrice familiale, Clichy 92
- Adeline Taillandier, médiatrice familiale à Péronne (80)
- Maité Lassime, médiatrice familiale à « écoute et médiation », Paris 13^{ième}
- Paul Jan, médiateur
- Anne-Laure Petit-Jean, médiatrice familiale à Familles Rurales de l'Aisne (02)
- Claire Denis, médiatrice à Chatelaillon (17)
- Bernard Cortot, médiateur dans le Nord-Pas-de-Calais

Étaient excusés :

Marie Rousseau, Emile Ricard, Odile Hayreud, Hélène Schwartz Lemasson, Dominique Dallois, Jean Luc Poitoux, Pascal Cazé, Ida Naprous, Danièle Lefebvre

Claire Denis fait lecture au groupe réuni du message téléphonique d'Odile Hayreud, puis nous débutons les discussions :

➡ Pourquoi le COREM ?

- Je viens chercher un étayage, une conceptualisation de la médiation... je rencontre des médiateurs familiaux qui n'ont pas la même conception que moi de la médiation ; parfois je m'entends dire : « vous devez être bien seule ! ». Je viens chercher ici une défense d'une certaine idée de la médiation qui ne se réduirait pas à la négociation ou à l'aide à la parentalité.
 - J'ai aussi l'idée d'enrichir ici la médiation, de conceptualiser la clinique, de trouver de la matière... A travers le pluralisme avancer sur les concepts qui pourraient fonder la médiation...
 - Seul, j'ai du mal à conceptualiser, à penser la médiation : je recherche un lieu pour échanger ; je ne cherche pas un « bon modèle de pratique », ni une instance de décision mais un lieu de réflexion.
 - Il s'agit de réfléchir autour du concept, de penser les pratiques de médiation qui s'articulent à partir du concept ; il me paraît important de se mettre d'accord sur ce qui fait « socle » – à minima –
- Une historienne du droit a bousculé les croyances selon lesquelles la médiation viendrait du Canada. La France serait vécue comme un pays ancien, en retard face à la modernité venue du Québec ; Or la médiation n'était pas dans la culture du Québec ; le divorce n'existait pas avant 1968. Par quel « tour de passe-passe » a-t-on prétendu que la médiation venait d'outre atlantique ? Les canadiens sont venus chercher et s'inspirer de la conciliation en France ; ils l'ont transformée en médiation que les Français sont allés rechercher... Ce mouvement a sans doute contribué à la confusion actuelle entre négociation, conciliation, médiation et à l'annihilation de la recherche sur ses concepts.
- J'ai des craintes : mon travail est solitaire ; j'ai peur d'être absorbée, de ne plus être en capacité de défendre une certaine idée de la médiation. Il n'y a pas suffisamment de parole portée sur cette façon de penser la médiation...
 - Dans ce que tu dis, j'entends le terme « défendre » ça me va et ça me dérange à la fois ; Le COREM ne peut se positionner en seuls termes de défense ; il s'agit de promouvoir une pratique basée sur des concepts clairs.
 - oui, rechercher des éléments étayés pour argumenter, se défendre par des idées, résister...
 - Si on se défend, c'est parce qu'on n'a pas su faire passer nos idées ; il faut travailler à trouver les bons mots pour dire et faire entendre. Il n'y a qu'à observer la façon dont parlent les médias de la médiation : dans la presse, on parle beaucoup des personnes en médiation mais très peu de ce qu'est une médiation...
 - Théoriser la médiation est difficile. Par ailleurs faut-il totalement la théoriser ? Il arrive que de belles idées développées dans des écrits soient utilisées à d'autres fins que pour le débat. Ces textes peuvent revenir « déformés » à leurs auteurs. Cet état de fait alimente le questionnement sur la résistance.
 - Il manque des occasions d'expliquer. Par exemple, dans les médias, la médiation n'est pas définie de façon satisfaisante. Les réflexions sont absentes. Il y a une présence à avoir pour expliquer.
 - Le manque de théorisation, de socle commun, facilite la récupération de la médiation par les pratiques de contrôle social.
 - Oui, il semble toujours difficile de communiquer sur ce que nous proposons ; Comment communique-t-on ? Qu'est ce qu'on communique ?

➔ Qu'est ce que la médiation ?

« Une présence; en présence »

- Il y a une présence à avoir là où on parle de médiation; ce n'est pas seulement un lieu, c'est un travail qui soutient le travail des personnes en présence.

- L'instrumentalisation de la médiation est favorisée par le fait qu'elle n'est pas suffisamment théorisée. Ce qui a facilité la récupération, c'est qu'il n'y a pas de socle commun, et une absence de théorisation suffisante. Chacun peut dire : « on est dans la médiation avec des pratiques ». On a vendu des slogans, fait la promotion du produit puis défendu les professionnels ; la médiation familiale s'est développée comme une forme de normalisation parentale, la CAF (Charges patronales) contribuant à payer les médiateurs familiaux.

1 Dans les textes fondateurs du Corem, pour moi tout est dans la phrase ³:

Une médiation est une rencontre. Elle est soutenue par le désir des personnes de pouvoir se parler.

« Désir » : Parler ou écrire en terme de désir plutôt que de « besoins », c'est reconnaître aux sujets, marqués par le manque, la capacité de parler, de désirer, de s'adresser à l'autre.

Ne pas parler en termes de besoins, c'est résister à une objectivation, identifiée de l'extérieur, qui nie la liberté et aliène la créativité du sujet (Groupe de réflexion et de recherche juillet 2008)

➔ Désir, Besoin

- le Besoin est extérieur au sujet, il est de l'ordre du collectif., le désir renvoie au « sujet parlant », se tourner vers soi-même, arrêter de rechercher dans les astres ; casser le lien avec la transcendance; se recentrer sur le sujet plutôt que d'attendre de l'extérieur, le désir est du côté de la vie.

Le besoin peut donner l'illusion d'être comblé, satisfait- je bois et j'éteins ma soif- ; le désir ne peut l'être ; il est « non maîtrisable. » Il y a une part d'inconnu lorsque l'on accueille les personnes en médiation sans savoir ce dont elles vont parler et ce qu'elles désirent. « Recentrer sur le désir, c'est donner de la liberté, du pouvoir sur soi. »

- Toutes les pratiques sociales ont été construites à partir de la notion de besoin. Les réponses étaient à l'extérieur même du sujet, données par le professionnel, les sachants. Parler du désir, c'est entrer dans la séance, comme sujet, acteur. Il y a là une rupture épistémologique dans les pratiques, dans le passage du besoin au désir. Il y a comme une déconstruction des métiers traditionnels du social.

- Quand (la médiation) ça marche, il y a toujours du désir. Un désir de solution positive, un désir de parler, de s'expliquer; « Le désir renaît, grandit », Et le désir du médiateur ?

- Je ne me sens pas à l'aise avec la notion de désir qui me renvoie à la psychologie, à la psychanalyse.

- La médiation a à voir avec la psychologie et aussi la philosophie.

- Jusqu'en 2005, on se décrivait « en creux »; le dispositif de médiation n'est pas un espace thérapeutique, juridiquenous nous considérons au carrefour.

- Les personnes sont habitées par des questions; il s'agit « de laisser entier » les personnes qui ne viennent pas (seulement) pour les enfants (présupposé lors de l'implantation de la médiation familiale)...

- Si on se limite au besoin, on crée une vision sans possibilité de passage : chacun viendrait uniquement obtenir ce qu'il veut de l'autre. Il est intéressant de passer du besoin à la demande; demander c'est reconnaître le fait d'être en lien ; la demande est très importante du point de vue de la méthodologie.

- Le médiateur est aussi habité par des questions. On cherche à répondre à nos propres questions en choisissant ce métier.

- C'est la dimension humaniste qui me plaît dans ce travail, la perception de la capacité des personnes à se dépasser (dépasser sa peur de l'autre ; sa colère), être capable du pire comme du meilleurs.

- Moi aussi, je suis capable du pire comme du meilleur... l'histoire des personnes me ramène à la mienne ...

- Ce dont vous parlez ramène à la neutralité.

➔ Neutralité

La neutralité est le fait de s'interdire en notre qualité de professionnel d'avoir un projet concernant la situation, un projet pour et à la place des personnes. Il s'agit alors, pour le médiateur, de « neutraliser » son propre projet : sentiments, valeurs, idées, pouvoir.

Cette abstention-là repose sur une conviction, non neutre, celle de la capacité des personnes à se déterminer

³ Ces textes vous seront adressés sur simple demande au siège de l'association ou par courriel demandé à corem.mediation@yahoo.fr

elles mêmes dans leur choix :

S'efforçant d'être neutre dans chaque médiation, le médiateur tient à l'importance de-la- médiation. C'est là un engagement qui soutient la liberté et la responsabilité des personnes à se déterminer elles-mêmes.

Fusion, défusion, recherche de bonne distance ; création d'un « pont » avec l'autre ...

➔ Rencontre

La médiation est une rencontre

- Qu'est ce qui fonde la rencontre ? On l'affirme, mais quelle est la spécificité de la médiation ? Deux personnes antagonistes qui ont un passé commun viennent se rencontrer. L'idée de la rencontre est fondatrice ainsi que celle de la triangulation ?

- Je vois plutôt la rencontre comme un « préalable » aux conditions à la médiation. La rencontre permet une adresse réciproque, de sujet à sujet, sans passer par un tiers. Dans la négociation ou la conciliation, il n'est pas nécessaire que les gens se rencontrent. Dans les dispositifs de médiation, le tiers n'est qu'un passage on pourra se passer de lui.

- Il m'arrive de m'inscrire dans une discussion entre des personnes au café « le désir est moteur » J'attends quelque chose de cette rencontre, une rencontre plus dense.... Il y a quelque chose à découvrir chez l'autre, qui enrichit...

J'ai également travaillé comme enseignant avec des enfants en difficulté scolaire, leur désir pouvait être de faire plaisir aux parents, aux adultes parfois, du fait de la rencontre qui s'était jouée, ils se mettaient à faire des efforts, à désirer pour eux-mêmes.

- J'étais en permanence de médiation, un homme m'a demandé « est ce que je peux vous parler ? » Il venait de voir l'assistante sociale. Nous avons parlé. Il m'a remerciée. Je n'ai rien fait : j'ai écouté, parlé avec lui, tout simplement. Il y a besoin de lieux pour parler.

- ça serait sortir de la logique de « l'efficacité du traitement » ; pouvoir laisser le temps à la personne, lui laisser son action.

- Pour certains professionnels, tenir un discours comme celui du texte dont nous venons de parler, ne pas répondre immédiatement et efficacement, c'est une faute, c'est de l'abandon.

- Il faut repenser les mots que nous employons, différencier médiation et dispositif de médiation.

Le Corem peut travailler sur ce dont nous venons de parler, fouiller ces termes dans une élaboration collective. C'est ça, la rencontre entre nous.

Nous considérons que la médiation est un processus démocratique qui vise à séparer et relier les êtres en posant le prima du désir du sujet. Déclaration Corem juillet 2010

➔ Démocratie

L'expérience de la démocratie (au sein du Corem, dans la médiation ...)

- Comment s'organiser dans ce groupe pour ne pas le figer ? Pour qu'il soit démocratique ? Pour pouvoir être ensemble dans nos différences ?

- La démocratie est toujours à repenser, à ré-expérimenter, à créer...

- Il faudrait de plus, pouvoir résister au temps et intégrer la question du changement ; ainsi que celle de la fin de cette organisation

- Dans les statuts du Corem il y a des dispositions pour plus de démocratie : les fonctions sont occupées pour une durée limitée. On ne peut pas être représenté.

Il est fait référence à la Grèce (expérience dont on peut s'inspirer mais qui n'est pas transposable, car le privé n'existait pas chez les Grecs, les esclaves et certaines femmes ne participaient pas aux décisions,), à la Commune de Paris (les citoyens rendaient compte des fonctions occupées), à l'organisation du peuple Apache ...

➔ Utopie

- La Médiation a à voir avec la démarche utopique. L'Utopie au sens de l'horizon. Qu'est ce que le socialisme ? demande un Journaliste à Georges Marchais : « c'est comme l'horizon, plus on s'en rapproche plus ça s'éloigne » répond l'homme politique

Comment font-ils quand ils n'ont pas d'accord, à la fin de la médiation ? Sans doute se parlent-ils, ou s'appellent-ils

Conclusion de la matinée : Il s'agirait dans l'avenir de repartir des textes fondateurs, les mots employés, de les ré-interroger, d'approfondir les notions, d'asseoir les fondements de ce qui constitue la médiation ...

ÉLÉMENTS D'ORGANISATION, FONCTIONNEMENT DU COREM

- Penser la question du pouvoir de l'autorité

.Décisions du collectif du 2 mars :

1- création du journal du COREM :

- le journal paraît le 7 de chaque mois

- Contenu : un article rédigé par l'un des membres + des écrits en réaction/ complément de cet écrit + des petits textes sur l'actualité de la médiation

Coordination : textes envoyés à Marie ROUSSEAU

Puis Marie adresse le journal à Pascal CAZE qui l'expédie (pas de limite de diffusion ; chacun peut l'envoyer aussi à ses contacts, après réception).

Les personnes destinataires de ce journal peuvent répondre.

- Planning

Mars: texte de Claire DENIS (sera envoyé ce jour aux membres du Corem pour réactions : Ajouts)

Avril: texte de Bernard CORTOT

Mai: texte de Maité LASSIME

Juin: texte de Yannick DENOUAL

Juillet: texte d'Anne-Laure PETIT-JEAN

Août

Le journal fait lien ; il est envoyé le plus largement possible ; les articles engagent uniquement leurs auteurs.

2- Organisation d'un séminaire de 3 jours

- Sélection du lieu : Chaque membre du groupe peut faire des propositions : devis / prix, agrément du lieu, repas + hébergement / jusqu'à 30 personnes ; TGV ou gare proche ; devis : date butoir ; date pour s'inscrire un mois avant et verser des arrhes.

Chacun adresse ses propositions à Anne-Laure ; l'ensemble des membres du COREM votent

- 3 choix selon les devis proposés - Anne-Laure PETIT-JEAN, Adeline TAILLANDIER sélectionnent le lieu plébiscité et informent tous.

- Dates : 8, 9, 10 sept ; devis de la nuit du 10 au 11 comprise.

- Une journée de travail pour préparer le rassemblement aura lieu le 8 juillet à Clichy (lieu à confirmer, adresse et plan à transmettre).

- Faut-il inviter un (ou des) universitaire(s) ?

Cette question crée un débat ; et si oui, qui ? ...

L'idée est d'inviter des universitaires (dont nous prendrions en charge le transport, l'hébergement.) qui ne seraient pas ceux avec lesquels nous avons l'habitude de travaillerDes personnes informées de la médiation sans en être spécialistes ...

Chaque membre du Corem peut proposer des noms.

3- Désignation du responsable civil (vote des membres du collectif présents)

Responsable légal civil jusqu'à l'assemblée générale : Claire Denis

4- Assemblée générale : Vendredi 9 septembre à 18H (sur le lieu du séminaire)

Secrétaires de séance de ce jour : Guylaine Beyna. Guylaine envoie à tous le compte rendu après avoir reçu les textes d'Anne laure Petit Jean et Claire Denis ; Correction par les membres présents (retour sous une semaine) puis Guylaine adresse le compte rendu aux membres du COREM et à Marie Rousseau, pour diffusion dans le journal.

Rappel des statuts : il n'y a pas de CA – le CA se confond avec le collectif. Responsable civil élu par le collectif élu pour une année non renouvelable Pas de demande de subvention pour fonctionnement ; demandes éventuelles pour des actions ponctuelles (écriture ; colloque ...)

Liste des adhérents au COREM au 15 mars 2011

BAILLY DUBOIS	Annie
BEYNA	Guylaine
CAZE	Pascal
CLAIRE	Marie Dominique
DE COURSON BOUCHE	Alix
CORTOT	Bernard
DARCHICOURT	Valérie
DENIS	Claire
DENOUAL	Yannick
DOLLOIS	Dominique
HAYREAUD	Odile
JAN	Paul
KOULIKOFF	Jean Yves
LASSIME	Maité
LEFEBVRE	Danièle
MANUELIAN	Genevieve
MARCHAL	Catherine
NAPROUS	Ida
PETIT JEAN	Anne Laure
POITOUX	Jean-Luc
POREE	Catherine
RICARD	Emile
ROUSSEAU	Marie
SALOGNE	Emmanuel
SCHWARTZ	Hélène
TAILLANDIER	Adeline

total des adhésions 1535 euro